

Politique des privilèges accordés aux superviseurs de stage

Champ d'application de la politique

Tous les superviseurs et tous les privilèges des superviseurs offerts par le département d'orthophonie sont visés par la présente politique. Celle-ci détaille : les privilèges offerts, les personnes touchées ainsi que la manière de se prévaloir de ces privilèges.

Privilèges et fonctionnement

1) Réception de l'infolettre (4 fois par année)

Pour qui ?

- Pour les orthophonistes pratiquant sur le territoire de la Mauricie, du Centre-du-Québec, de la Montérégie ou de Lanaudière
- Pour les orthophonistes hors de ces territoires qui ont accueilli un stagiaire du département au cours de la dernière année

Fonctionnement

- L'infolettre est envoyée à tous les orthophonistes sur la liste d'envoi.
- Pour faire ajouter ou retirer son nom de la liste, il suffit d'écrire à Marie-Pier Gingras (marie-pier.gingras@uqtr.ca)

2) Consultation des tests au département

Pour qui ?

- Pour les orthophonistes pratiquant sur le territoire de la Mauricie, du Centre-du-Québec, de la Montérégie ou de Lanaudière
- Pour les orthophonistes hors de ces territoires qui ont accueilli un stagiaire du département au cours de la dernière année

Fonctionnement

- L'orthophoniste doit prendre rendez-vous avec la secrétaire du département afin de spécifier le test à consulter ainsi que la date et l'heure (selon les heures d'ouverture du département)
- Les tests sont consultés sur place dans le local prévu à cet effet et ils ne peuvent être ni empruntés, ni photocopiés

3) Accès aux formations à la supervision

Pour qui ?

- Pour les orthophonistes pratiquant sur le territoire de la Mauricie, du Centre-du-Québec, de la Montérégie ou de Lanaudière

Fonctionnement

- Les formations sont publicisées via l'infolettre et différents thèmes sont abordés : initiation à la supervision, raisonnement clinique, pratique réflexive, etc.
- La procédure pour s'inscrire à la formation est détaillée dans l'infolettre

4) Accès aux ressources en ligne de la bibliothèque

Pour qui ?

- Pour les superviseurs du Québec ayant offert un stage au département d'orthophonie de l'UQTR au cours des trois dernières sessions

Fonctionnement

- En novembre de chaque année, la procédure pour s'inscrire est envoyée à tous les orthophonistes de la Mauricie et du Centre-du-Québec et aux superviseurs qui ont reçu au cours de l'année.
- L'accès est valide de janvier à décembre.

5) Invitation au colloque des finissants à la maîtrise et place prioritaire lors de l'inscription

Pour qui ?

- Pour les superviseurs de la Mauricie, du Centre-du-Québec, de la Montérégie et de Lanaudière ayant offert un stage au département d'orthophonie de l'UQTR au cours des quatre dernières sessions (incluant la session du colloque).

Fonctionnement

- Le colloque des finissants à la maîtrise a lieu tous les ans lors du dernier vendredi du mois de mai.
- La procédure pour s'inscrire est envoyée à tous les orthophonistes de la Mauricie et du Centre-du-Québec et aux superviseurs qui ont reçu au cours de l'année.